

ÉCRIRE LA POÉSIE

Journée d'écriture créative pour adultes

DESSCRIPTIF

Expérimenter la poésie contemporaine dans ses différentes formes : vers libre, poésie narrative, prose en poésie ou poésie en prose, haïku, slam, poésie sonore... Accueillir le réel déguisé sous les traits de l'imaginaire ou le contraire, laisser venir, apprivoiser l'inattendu, donner un rythme à sa voix pour la faire entendre et créer le lien. Cet atelier est un espace libre ouvert à tous et à toutes les langues, loin de la tyrannie de la faute d'orthographe ou du jugement d'appréciation.

ANIMATION

Mohammed El Amraoui, poète, performeur et traducteur, né en 1964 à Fès (Maroc), vit en France depuis 1989. Écrit en français et en arabe. Se produit dans différents lieux et festivals, seul ou avec des musiciens en France et à l'étranger. Anime des ateliers d'écriture, de mise en voix et de mise en espace depuis 1993. Figure dans plusieurs anthologies, en plusieurs langues.

Quelques publications : *Pièces détachées d'une charrue*, éd. Plaine page 2021. *Un palais pour deux langues*, éd. La Passe du vent, 2019 ; *Des moineaux dans la tête*, éd. Jacques André, 2016. **Bio et bibliographie complète sur <https://www.mohammedelamraoui.org/>**

OÙ ? QUAND ?

Le **lundi 9 juin 2025** (Lundi de Pentecôte) au Papyrus 102 rue Lamartine 69400 Villefranche-sur-Saône.

Partie 1 : stage de 10 h à 17 h - 1 h de pause pour le déjeuner pris ensemble sur place. Accueil autour d'un thé ou café à partir de 9h50.

Partie 2 vers 17h15 - **invitez vos proches !** - : prestation des participants suivie d'une lecture performance par Mohammed El Almraoui. Apéritif offert par Écriture & Papyrus.

PRÉREQUIS

Connaître/accepter le fonctionnement de l'atelier d'écriture. Pas de jugement de valeur.

À NOTER !

Débutant.es fort bienvenu.es. Nombre de places limité : 4 à 9 participant.es maximum.

MATÉRIEL DEMANDÉ

- Matériel d'écriture.
- Votre **pique-nique** (repas tiré des sacs, pris au jardin si la météo le permet).

INSCRIPTION

Formulaire d'inscription à compléter en page 2 à partir du 17 septembre 2024
Avant de vous inscrire, vérifiez que l'atelier ne soit pas complet : par mail ecriture-papyrus@orange.fr ou sur le site <http://ecriture-papyrus.com>

TARIF (règlement uniquement par chèque ou virement* à l'ordre d'Écriture & Papyrus)
Arrhes à l'inscription : 35 €. Solde à remettre le premier jour du stage : 40 € + Adhésion 2024-2025 pour les non-adhérents : 10 € (minimum).

Règlement par virement bancaire :

Assoc. Écriture & Papyrus BIC **AGRIFRPP878** - IBAN **FR76 1780 6008 6573 6788 6400 019**



*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2024-2025
à imprimer et renvoyer complété, daté et signé à :
Écriture & Papyrus, 102 rue Lamartine, 69400 Villefranche-sur-Saône

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Tel portable :

Adresse e-mail (obligatoire - écrire très lisiblement) :

Je m'inscris à l'atelier ou stage intitulé « **ECRIRE LA POESIE** »

qui aura lieu (date-s-) au Papyrus 102 rue Lamartine Villefranche le **lundi 9 juin 2025**

Je joins à mon inscription **un chèque d'arrhes d'un montant de 35 euros** à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Si je ne suis pas encore adhérent(e) pour l'année scolaire en cours, **je joins à mon inscription un chèque d'adhésion séparé, d'un montant de 10,00 €** minimum, libellé à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Mon chèque d'adhésion de membre de soutien sera encaissé dans tous les cas.

Un numéro d'adhérent me sera attribué pour l'année scolaire en cours.

Je recevrai une **confirmation d'inscription + notice explicative si besoin** environ **une semaine avant le début de l'atelier ou stage**. **Merci d'être patient !**

*En cas d'annulation de l'atelier ou stage par Écriture & Papyrus (si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant) ou en cas de refus d'inscription (si le nombre maximum de participants est atteint) je serai prévenu(e) par courriel ou téléphone et **mon chèque d'arrhes sera détruit. En cas d'annulation de ma part, mon chèque d'arrhes sera encaissé par Écriture & Papyrus au titre du préjudice subi, sauf annulation en cas de raison grave (justificatif exigé).***

Pour les ateliers réguliers et stages de plusieurs jours : les séances manquées ne donneront lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

Les séances qui ne pourraient avoir lieu en présentiel (pour cause de confinement ou autre empêchement majeur) seront soit reportées à une date ultérieure, soit remplacées par des séances par e-mail et/ou par conférence téléphonique.

*La cotisation annuelle – septembre à août - obligatoire et nominative, est fixée à **10 euros minimum**.*

Date

Mention à recopier : « Bon pour accord »

Signature